

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6; au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 15 AOUT 1846.

Avions-nous tort quand nous reprochions à l'opposition dynastique de laisser amortir l'esprit public? avions-nous tort de lui dire qu'elle se faisait illusion en cherchant à conquérir le pouvoir, que la n'était pas son avenir, sa force, et qu'elle perdait dans de fausses combinaisons la plus grande partie de son influence? Les faits sont venus nous donner raison, et les dernières élections ont justifié toutes nos prévisions. Nous reprochions aussi à cette opposition de ne s'attacher qu'à des réformes secondaires, et de se montrer à cet égard tellement réservée qu'elle ne laisserait bientôt plus de séparation réelle entre elle et ses adversaires. Eh bien! aujourd'hui qu'elle a été battue complètement dans les élections, que fait la Presse? Elle engage le ministère à s'emparer du maigre programme de l'opposition pour le réaliser.

Pourquoi, dit ce journal, M. Guizot n'ajouterait-il pas à la liste des électeurs la liste du jury? Pourquoi craindrait-il de conformer ses actes à ses doctrines, quand il le peut sans danger, quand il priverait, en le faisant, ses adversaires d'un puissant moyen d'influence sur l'opinion? Quel démenti donner aux feuilles de la gauche qui nient que le progrès soit en sa puissance!

La position adoptée par la gauche manquait donc de solidité, puisqu'un journal conservateur conseille aujourd'hui à M. Guizot de s'en emparer et de lui ôter le moyen d'influence qu'elle pouvait en tirer. Il faut convenir qu'après avoir enlevé à l'opposition une partie importante de son personnel, ce ne serait pas trop maladroit que de lui ôter aussi la portion principale de son programme politique; alors elle serait complètement annihilée, et ne pourrait plus rien de sérieux contre les tendances réactionnaires du pouvoir.

Bien que l'adjonction des capacités ne modifierait l'esprit du corps électoral; elle n'empêcherait pas le ministère d'exercer sur lui la même action; elle ne remèderait à rien et n'ôtait pas dix voix aux conservateurs aux prochaines élections. A tout prendre, cette adjonction leur profiterait s'ils voulaient l'adopter; mais ils ne le font pas, et les conservateurs progressistes en seront pour leurs propositions. Nous allons leur dire pourquoi, afin qu'ils continuent pas trop long-temps à nous entretenir de leurs projets de réforme.

Nous n'en sommes plus à prouver à personne que les principes du gouvernement constitutionnel sont faussés, qu'on lui a substitué un gouvernement spécial, appelé le système par les autres la pensée du règne; que c'est le système de la pensée du règne, comme on voudra, qui a la direction de la politique générale, et qui en détermine les actes principaux. Au nombre des actes qu'il a produits, nous n'avons jamais rien vu qui ressemblât à un progrès; mais quand on a formé une situation artificielle à force d'expédients, quand on a vaincu toutes les résistances, on n'est guère disposé à se donner un démenti formel, à accorder sans motifs, sans raisons déterminantes, ce qu'on a refusé avec obstination. Le parti conservateur a profité du système que nous avons combattu sans relâche; pour quoi ce parti viendrait-il se contredire et donner des armes à ses adversaires? car non seulement on ré-

clamerait l'adjonction des capacités, mais on réclamerait encore l'adoption de la réduction des rentes, l'exclusion de la chambre, des députés qui sont mêlés aux affaires des chemins de fer, et on n'aurait pas de motifs à opposer à ceux qui feraient ces réclamations. Tout se lie dans l'ordre politique, une réforme en entraîne une autre, et les conservateurs le savent fort bien.

On ne portera pas la main sur l'édifice qu'ils ont construit avec tant de peine, quand il est à son couronnement; on ne le fera pas par raison d'amour-propre; on ne le fera pas par calcul et par politique. On tient à conserver les bonnes grâces des cours étrangères. Que penserait-on à Vienne et à Berlin de notre gouvernement, si on le voyait marcher en avant? On trouverait qu'il n'est plus sage, et l'on sait qu'il tient avant tout à ne pas déplaire à la diplomatie européenne. On poussera donc le système jusqu'au bout; au lieu de l'abandonner, on le renforcera; au lieu de faire une loi d'adjonction, on fera des lois de dotation, on livrera l'instruction publique au clergé, on soumettra les classes ouvrières à des règlements arbitraires, on se rendra de plus en plus odieux à la masse des exclus et de plus en plus agréable aux aristocraties européennes; enfin on n'accordera rien aux conservateurs progressistes, ils peuvent en prendre leur parti.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est à eux de se décider à se taire ou à imiter M. de Lamartine, car ils n'obtiendront rien des conservateurs-bornes. D'ailleurs, ils choisissent mal leur temps; ils parlent de progrès quand ces messieurs songent à profiter de leur victoire. Ils ont bien le loisir de penser à la seconde liste du jury! Ce qui les occupe, c'est la création de nouveaux chemins de fer, c'est la consécration de leur alliance avec le parti-prêtre au moyen de la loi sur l'instruction secondaire. Parlez-leur bourse, actions, rentes, et vous serez écoutés; parlez-leur églises, couvents, congrégations, moines, jésuites, et vous serez également écoutés; autrement vous êtes des malappris, des gens importuns, et vous ne mériteriez aucun égard. Voilà où nous en sommes, voilà le véritable état de la question.

Quoi qu'il en soit du parti que prendra le gouvernement, il nous semble qu'après ce qui vient de se passer, l'opposition dynastique finira par comprendre qu'elle a besoin désormais de se placer sur un terrain plus solide pour combattre et se maintenir; il faut qu'elle se retrempe dans les sources vives et pures des idées qui ont fait sa force en d'autres temps. Elle a assez donné à la modération; il faut qu'elle voie clair devant elle, et qu'elle rétablisse l'équilibre entre les forces exagérées du pouvoir et les forces si compromises de l'opinion publique.

Nous avons apprécié l'article que le Times a publié contre d'augustes prétentions à diriger la politique espagnole, en ce qui touche le mariage de l'innocente Isabelle. De son côté, le Journal des Débats, empruntant la plume et le style de M. Guizot revu et corrigé à Eu, a dénoncé lord Clarendon, membre du cabinet anglais, comme étant l'auteur de l'article. Cette guerre nous paraît devoir devenir assez divertissante, au point de vue de l'entente cordiale; il en va naître des embarras dont la prévision cause de graves soucis dans les hautes régions, et

comme après tout M. Guizot a sa majorité qui ne le laissera pas tomber facilement, la querelle entre le cabinet anglais et l'auteur réel des manœuvres tendant à faire prédominer l'intérêt bourbonien en Espagne va se compliquer de griefs particuliers entre ce cabinet et M. Guizot qui prend à partie un de ses membres.

Les détails où entre le National, à propos de l'article du Times, compléteront ce que nous avons dit sur cette affaire, qui a un côté si sérieux et un côté si ridicule.

« Cet article, dit le National, avait produit une très vive sensation dans le monde diplomatique. Une lettre de Londres, dont nous avons eu communication aujourd'hui, annonce que ces menaces et cette dénonciation publique ont causé aussi une profonde impression sur le roi des Français et sur ses ministres. C'est au moins ce qui semble résulter de la dépêche envoyée immédiatement à ce journal, dépêche précédée et accompagnée d'une lettre particulière où Louis-Philippe donne au chargé d'affaires des instructions spéciales. L'objet de ces instructions était rempli, du reste, avant que l'autographe fût arrivé. M. de Jarnac avait été le premier à s'emouvoir de cette bombe qui avait éclaté tout à coup. Peu de jours auparavant, il avait eu l'occasion de s'assurer des bonnes dispositions du ministère britannique, en général, pour le gouvernement français. L'accusation si vive, si énergique du Times a donc beaucoup surpris M. de Jarnac, et, en relisant tous les détails contenus dans ce long article, il lui fut démontré qu'il devait avoir une origine officielle.

Le chargé d'affaires a donc demandé une conversation à M. le ministre des affaires étrangères, et après avoir reçu de lui l'assurance qu'il était tout-à-fait étranger à l'article du Times, il a cru pouvoir se plaindre en termes pathétiques du ton de cet article, de la manière dont on avait mis en jeu la personne royale de France, et de la forme inconvenante donnée aux plus injustes opinions. Le ministre n'avait point à discuter un article qu'il supposait émané de la rédaction du Times, et, sans prétendre engager en rien l'opinion du cabinet de Saint-James sur le fond même de la question, il a protesté de nouveau de son désir de maintenir entre l'Angleterre et la France les bons rapports nécessaires à la paix de l'Europe. Il aurait ajouté que, par cette considération même, il regretterait tout ce qui pourrait paraître blessant pour la personne de Louis-Philippe... mais la liberté de la presse en Angleterre est grande, etc.

M. de Jarnac a trouvé aussi le moyen de s'assurer que deux autres ministres partageaient les mêmes sentiments.

Quelques tentatives indirectes ont été faites alors pour obtenir du Times une sorte de désaveu; on a vu qu'elles n'aboutiraient qu'à un ridicule. On a essayé ensuite de faire combattre le malencontreux article par un journal whig qui est important. Nouvel échec: la proposition a même été repoussée avec dédain quand on a su qu'elle venait par la ligne tortueuse de M. de Jarnac, dont la position vis-à-vis du nouveau pouvoir est aussi fautive qu'impuissante. Il a eu la maladresse de s'expliquer tout haut contre lord Palmerton; toutes ses relations sont tories, et on ne lui pardonne pas les petites manœuvres et les critiques qu'il a essayées à l'époque de la formation du nouveau cabinet whig. On peut affirmer que sa présence seule suffira pour créer des embarras.

Du reste, il ne lui a pas été difficile de savoir que l'article du Times qui avait causé tant de rumeurs avait été inspiré, même écrit par l'un des membres du cabinet, le comte Clarendon. Ce fait n'était un mystère pour personne. Lord Clarendon n'a jamais cessé de prendre le plus vif intérêt à toutes les affaires d'Espagne; il est en correspondance suivie avec les diplomates qui lui ont succédé à Madrid; il entretient d'ailleurs des rapports avec un des ministres es-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 AOUT.

HUMBERT DU DAUPHINÉ. (1)

SUITE DU CHAPITRE VI.

Le duc, ne se voyant cependant pas en sûreté, chercha à gagner le château du Pipet, qui appartenait aux chanoines. Quelques émissaires de l'archevêque répandus dans la foule, voyant que c'en était fait de leur parti, le duc entra dans cette forteresse, travaillèrent avec ardeur cette poignée de pierres pleuvent de nouveau sur l'arrière-garde. Renaud, qui commandait, charge le peuple avec vigueur; sans cependant répandre le sang. La fermentation rejaillit lorsqu'on fut près de la porte du Pipet. Les seigneurs, atteints par des projectiles, se joignent à la troupe. Renaud, tombèrent avec colère sur ces manants révoltés et en renversèrent plusieurs de leurs masses d'armes. Aussitôt la multitude furieuse ne fut plus de mesure; tous se précipitent avec fureur sur l'escorte du duc, et le duc d'entrer dans la forteresse du Pipet; et tandis que ses gens en repoussent vigoureusement l'accès, Renaud, à la tête de sa petite troupe, repousse deux fois le flot populaire. Mais la multitude revient braver la charge; fière de son nombre, et tombant avec fureur sur les pieds, elle en tue dix sur la place.

Les chevaliers s'étaient jetés au milieu du combat, et de leurs armes redoutables ils assommaient les bourgeois et en étendaient à leurs pieds. Les bourgeois, ne pouvant rien contre ces hommes de fer, coupèrent les jarrets des chevaux pour les désarçonner. Mais le Trisiolet de Poitiers et le sire de Sassenage tombèrent par la multitude exaspérée se saisit d'eux et les emporta au plus épais de la foule. Renaud envoya ordre à ses gens de rentrer dans le Pipet et en fit aussitôt fermer les portes. Il ressentit une vive colère de cette injure, et fit dire par d'armes que si les bourgeois touchaient à un cheveu de la prisonniers, il mettrait la ville à feu et à sang. Les captifs n'en furent pas moins conduits en prison. Le duc du Pipet fut bientôt environné d'une multitude confuse. Humbert se tenait derrière cette forteresse imprenable par des gens insoumis et dépourvus de machines de guerre. Cependant il n'était pas de grandes inquiétudes, et se reprochait de s'être ainsi livré à la multitude en révolte.

Néanmoins, les bourgeois tentèrent l'attaque des portes. Les plus intrépides, armés de lourdes massues, essayèrent d'enfoncer l'entrée, tandis que leurs compagnons faisaient pleuvoir sur les hommes d'armes des remparts une grêle de traits inutiles. Après avoir vu les plus braves payer leur audace de leur vie, les Viennois comprirent l'inutilité de leur attaque; ils se retirèrent dans la ville, en fermèrent les portes, et se vengèrent en se jetant sur les biens des chanoines.

La maison forte des Canaux fut investie; elle n'avait que neuf défenseurs qui ne cherchèrent pas même à faire résistance; elle fut livrée au pillage, saccagée, et les meubles jetés par les fenêtres. Le cloître des chanoines fut aussi maltraité. Les portes furent abattues et jetées dans le Rhône. Le peuple se précipita partout et se livra aux plus grandes dévastations; enfin, trouvant une énorme provision de bois et de fagots dans les bûchers du cloître, on les entassa en monceaux et on y mit le feu.

La flamme parcourut rapidement tout l'espace qu'on lui livra; elle s'éleva bientôt en pétillant, et enveloppa de ses tourbillons de feu et de fumée cette demeure des chanoines, au milieu des cris de joie de toute la populace.

Humbert et les chanoines entendaient les vociférations de la multitude, et voyaient avec douleur la dévastation et l'incendie de leur maison.

— Que je perde mon duché, s'écria le duc, si ces manants ne me paient pas cher leur émeute d'aujourd'hui! Ah! Monsieur l'archevêque, vos sottises coûteront énormément aux Viennois! Que ne puis-je au moins communiquer avec mes braves soldats que j'ai si témérairement laissés hors de Vienne! S'ils étaient avec nous, la ville serait déjà réduite, et tous ces manants châtiés comme ils le méritent.

— Sire duc, dit Renaud en s'approchant respectueusement, je m'offre pour accomplir votre désir et aller porter vos ordres à vos braves capitaines.

— Tu es un brave, capitaine Renaud; mais que pourras-tu faire? Tu vois bien que tous ces manants nous entourent. Crois-tu donc qu'ils vont te livrer passage sur ton bon plaisir, qu'ils ne reconnaîtront pas en toi celui qui les a si malmenés?

— Noble seigneur, laissez-moi faire; j'ai un projet. Faites-moi donner seulement les habits d'un homme du peuple.

— Mais si tu es pris? dit le duc, charmé intérieurement de cette proposition.

— Alors les affaires seront toujours dans le même état; je serai prisonnier comme les autres, ou j'aurai la satisfaction de mourir à votre service. Mais j'ai confiance en mon projet; je me suis déjà tiré de pareilles situations.

— Alors, Dieu te garde, mon brave; je n'oublierai pas ce service. Qu'il soit fait suivant ton désir.

Renaud se revêtit d'habits d'homme du peuple qu'on trouva chez les domestiques des chanoines, et après avoir pris les ordres du duc, il passa le pont-levis et s'achemina vers les bourgeois de Vienne en se traînant et en s'appuyant sur son bâton de voyageur.

Il fut aussitôt environné par les révoltés.

— Qui es-tu? dit l'un d'eux; tu es sans doute un des gens des chanoines?

— Ah! mes bons bourgeois, que je suis malheureux! dit Renaud d'une voix dolente. Je viens d'être chassé à coups de bâton comme un misérable, et il portait ses mains sur son dos et ses épaules. Que le ciel les confonde, ces chanoines maudits!

— Mais comment te trouvais-tu dans le château du Pipet?

— Je suis arrivé hier au soir, malade et accablé des fatigues d'un pèlerinage; j'ai demandé l'hospitalité au prieur, qui m'a rejeté durement. Un palefrenier fut plus humain; il me fit coucher sur la paille de son écurie, en cachette, et m'apporta à souper. Tant il est vrai que le pauvre vaut mieux que ces grands seigneurs et que ces gens d'église.

Cette saillie lui valut l'approbation du populaire. On le laissa passer. Il se mêla avec les bourgeois, et alla s'asseoir à quelques pas de là pour ne pas éveiller les soupçons.

— Mais, brave homme, reprit celui qui l'avait questionné le premier, si tu étais un envoyé du duc ou un espion des chanoines près de nous, que faudrait-il te faire?

— Quel rôle d'espion voulez-vous que je fasse ici? Est-ce pour leur dire votre nombre et ce que vous faites? Ils le savent bien. Par saint Nicolas, mon patron! vous êtes les maîtres de ma vie, et en me l'ôtant, vous m'empêchez la longue route que j'ai à faire pour regagner ma pauvre cabane; car j'ai fait une longue route pour demander à Dieu la guérison de ma femme qui se meurt.

Et Renaud se frotta encore les épaules, en poussant des soupirs douloureux.

— Mais pourquoi donc t'a-t-on donné des coups de bâton, comme tu le dis?

— Eh! mon bourgeois, parce que ce maudit prieur m'a trouvé rôdant dans les cours. Quand j'ai vu le bon peuple en tumulte, j'ai pensé qu'il ne fallait pas rester là-bas, et j'ai cherché à m'évader; mais toutes les issues étaient closes, et quand on m'a ouvert la grande porte, le prieur m'a fait payer mon passage sur le dos et les épaules. Puissiez-vous lui rendre le double, mes bons seigneurs, et moi vous aider aussi!

Les bourgeois se mirent à rire et ne firent plus attention à Renaud, qui put circuler librement. Dès qu'il eut franchi les premiers groupes, il passait partout inaperçu comme un manant de Vienne.

Le capitaine eut le loisir de parcourir ainsi toute la ville. Il se hâta d'en

pagnols et avec les hommes les plus importants du parti progressiste, dont il avait su capter toute la confiance. Il est donc parfaitement placé pour avoir les informations les plus précises sur les négociations relatives au mariage de la reine, et quand les plaintes du chargé d'affaires de France sont arrivées jusqu'à lui, il s'est contenté de répondre : « On devrait me savoir gré de ma générosité, » car on sait bien que je n'ai pas tout dit, et il y a eu dans toute cette affaire des choses qui feraient rougir le dernier des vababonds. »

M. de Jarnac s'est empressé d'écrire à Paris, et il n'a pas manqué de faire connaître les dispositions de lord Clarendon, en exagérant probablement et les assurances générales qu'il avait reçues et les sentiments hostiles de ce ministre.

Tels sont les détails qui expliquaient l'article qu'on a pu lire ce matin dans les *Débats*. M. Guizot n'a voulu en confier la rédaction qu'à lui-même. La diplomatie, comme on voit, se fait journaliste.

TROUBLES DE PERPIGNAN.

Nous empruntons les détails suivants à l'*Indépendant des Pyrénées* et à une correspondance de la *Réforme* :

Lundi, à sept heures du soir, M. de Castellane traverse la place de la Loge, où ne se trouvaient pas vingt personnes réunies. Quelques cris l'accueillent, et voilà un homme d'âge, un lieutenant-général, un fonctionnaire de l'ordre le plus élevé qui s'empare comme un enfant et parle de faire arrêter les provocateurs. Quel était ce cri séditieux ? On ne le croira pas, c'est ce seul mot : « Vive Arago ! »

Au même instant, et par ordre de M. de Castellane, on bat la générale. L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie s'ébranlent ; la place de la Loge, les rues adjacentes, et bientôt toute la ville est jonchée de troupes ; et pour quoi ? Pour venger le général de cette insulte : « Vive Arago ! »

C'est de la folie ! s'écrie-t-on. Mais comme rien n'est plus dangereux que la folie armée, mais comme le sabre commence à moudre et à balayer la place, les citoyens les plus prudents refoulent leur indignation, et se jettent au milieu des groupes pour les apaiser. De son côté, le conseil municipal se rassemble sous la présidence de M. le maire. Des interpellations vives assaillent le magistrat, qui déclare qu'il n'a donné aucun ordre à la force publique. Le général repart, et le commissaire de police qu'il se permet de requérir, nous ne savons de quel droit, se permet de porter la main sur un membre du conseil. M. le colonel Pons, dont l'énergie est connue, en a donné ici une preuve plus méritoire que sur les champs de bataille. Il a réussi à se contenir, et, grâce à l'intervention de l'un de ses collègues, M. Fraisse, cette première algarade n'eut pas de suite.

M. le maire demande au général de faire retirer ses troupes, se chargeant de son côté de calmer l'irritation de la foule. Tout va donc s'arranger lorsque survient M. le préfet en tenue et la colère à la bouche. Ses traits bouleversés annoncent l'orage. « Retirez-vous, dit-il au maire et au conseil sur un ton que nous ne pouvons rendre, retirez-vous, vous êtes sans qualité ici ; dans ma personne se concentrent tous les pouvoirs. » Vainement M. Pons, M. Guiter, tout le conseil entoure le préfet et lui parle le langage d'une haute raison. M. le préfet maltraite le conseil, insulte la représentation de la ville, manque à sa propre dignité, fait charger les armes, et le roulement du tambour annonce une première sommation.

Contre qui ? contre quoi ? Où est le désordre ? où est l'émeute ? Quels sont les cris séditieux ? (Vive Arago !) A-t-on lancé une seule pierre, proféré la moindre menace ? Non. La population serait cent fois plus agglomérée, sa joie serait tant soit peu plus bruyante qu'il n'y a pas le moindre désordre à craindre. Mais que voulez-vous ? l'autorité, loin de se contenter de méditer ses juges pendant vingt-quatre heures, s'apprête à les faire mitrailler. Le feu des illuminations lui roule dans les yeux ; elle vous soutiendra qu'il y a émeute. Eh ! pardieu ! continuez, et vous l'aurez dans cinq minutes, car le sang des citoyens ne coulera pas sans vengeance, et il retombera sur votre tête.

M. le préfet n'en démord pas. A une minute d'intervalle, c'est-à-dire un temps matériellement insuffisant pour l'évacuation de la place, les sommations se succèdent, puis vient une charge de cavalerie. Le sabre chassé devant lui les citoyens et leurs représentants. Nous sommes en pleine Turquie.

Dire à quel point nous frémissons de colère, dépeindre l'état de la ville, rappeler ce qu'il a fallu de patience, de raison à la jeunesse pour se contenir et pour calmer l'agitation générale, ce serait faire le procès à l'autorité. Heureusement nous avons une population modèle ; au nom de M. Arago, elle s'est tue, elle s'est rangée, regardant sans effroi, mais avec mépris, passer et repasser les sabres nus et les canons chargés. Ouvriers et jeunes gens, tous se sont montrés admirables. A onze heures du soir, il ne restait sur la place que les autorités avec leurs troupes rangées en bataille. Chose presque miraculeuse, pas un accident n'était à déplorer. Mais un malheur plus grand venait de se produire ; l'autorité supérieure avait mis le comble à ses vexations, l'autorité avait perdu tout prestige, elle s'était aliénée la population.

Et qu'on ne se salue pas de nous démentir : les déclarations et les révélations sont unanimes ; elles affluent dans nos bureaux. Nous nous contenterons de publier les suivantes :

« Le 5 août 1846, je me trouvais, vers sept heures du soir, sur le trottoir du café Pourtier, avec MM. Emile Marquier, Crozier, Garnier, Monnier, Falcou, le gendarme Fons et deux autres dont j'ignore les noms,

lorsque le général Castellane, débouchant par la rue du Tribunal, passa devant le café Pourtier. A peine avait-il dépassé ce café, qu'un cri de Vive Arago ! fut prononcé par une personne que, plus tard, on a dit être un voyageur de commerce et dont on n'a pu me dire le nom.

A peine ce cri fut-il proféré, que le général rétrograda, s'arrêta du côté opposé où je me trouvais, et, s'adressant aux personnes inoffensives qui prenaient tranquillement le frais, dit qu'il s'opposait formellement à ce qu'on criât Vive Arago ! en sa présence, et demanda quelle était la personne qui avait crié, il y avait un instant, Vive Arago ! Cette personne répondit franchement : « C'est moi ! »

Convaincu que ce cri n'était nullement séditieux, et pouvait être prononcé surtout dans un jour d'allégresse, je le prononçai moi-même sans quitter ma place. A peine l'avais-je prononcé, que je reçus brutalement du commissaire de police un coup de poing sur la poitrine ; ce coup fut si violent, que ma chemise en fut déchirée et les boutons de cette chemise enlevés. En un mot, on n'aurait pas fait davantage à Constantinople à mon égard.

Les spectateurs de cette scène de brutalité que rien n'autorisait s'interposèrent entre le commissaire et les gendarmes sous ses ordres pour que je ne fusse pas arrêté, ainsi que le commissaire en donnait brutalement l'ordre. Des amis, craignant que, par suite de l'acte de brutalité on ne pût plus arbitrairement me faire arrêter, je ne me portasse à quelque violence, m'engagèrent à me retirer, ce que je fis immédiatement.

Quelle n'a pas été ma surprise lorsque, me croyant en droit de faire dresser un procès-verbal contre le commissaire de police, j'ai reçu une signification pour comparaître demain à trois heures du soir devant le juge d'instruction !

D'après l'exposé ci-dessus, dois-je faire dresser un procès-verbal contre le commissaire de police, et en second lieu contre le général Castellane, pour avoir donné un ordre au commissaire de police de m'arrêter, et même d'avoir dit sur la place Laborie, en public, que je l'avais insulté ?

Je me résume en disant que je n'ai jamais adressé la parole au général et moins encore pour l'insulter ; qu'en supposant même qu'il en fût ainsi, le général aurait dû se borner, connu comme je le suis, à faire dresser un procès-verbal contre moi, et me traduire devant les tribunaux ; qu'en faisant le contraire, il a commis à mon égard un acte arbitraire en donnant l'ordre de m'arrêter, ordre que le commissaire de police, s'il avait connu son devoir, aurait refusé de mettre à exécution.

En conséquence, je proteste contre tout ce qui a été fait à mon égard et contre tout ce qu'on voudra faire par la suite.

Puis viennent des attestations de citoyens. M. Garnier déclare que le général Castellane, s'adressant à la foule, dit formellement qu'il regardait comme séditieux et comme une insulte faite à sa personne le cri de Vive Arago ! et qu'il fit arrêter et conduire par le tribunal correctionnel tous ceux qui le proférèrent en sa présence. M. Garnier ajoute qu'indigné de ce qu'on ne lui répondait que par des paroles de pitié, le général fit tourner son cheval et dit : *Au reste, j'ai des troupes prêtes ; elles agissent.*

M. Sarda déclare à son tour que quelqu'un ayant crié qu'il était imprudent de passer au galop dans la rue, le général vit droit à lui, le toucha de son épée, et le fit conduire au corps de garde, où on le garda une demi-heure.

M. Massey signe une déclaration dans laquelle il affirme avoir entendu le général dire à quelques personnes qu'il les pouvait insulter Vive Arago ! tant qu'ils le voudraient, mais que ce cri proféré à sa face était une injure pour lui, que ni lui, ni le gouvernement du roi, ni ses troupes ne le permettraient.

M. Brousse cadet a vu le général passer à cheval, d'un ton provocateur, menaçant de son épée, et il l'a entendu proférer les mots suivants : *Il faut bien que l'on me craigne !*

M. Ph. Massot, négociant, a entendu M. de Castellane dire à son escorte : « Les sommations sont faites ; à la première insulte, faites feu ! »

Pendant ce temps, M. J. Dolcat s'était donné une toute autre mission ; il parcourait les groupes et leur disait : « Quel mortel chagrin ne donneriez-vous pas à M. Arago, si, à l'occasion de sa nomination de député, il arrivait à aucun de vous le moindre malheur ! — Et ces paroles, ajoute l'honnête citoyen, qui n'avaient dû leur puissance qu'au nom de mon excellent ami, homme de bien comme de génie, ont été accueillies avec une admirable soumission. »

On s'effrayait pour la soirée du mardi. Hâtons-nous de dire qu'elle s'est bien passée, et que, pour la première fois depuis plusieurs jours, nous avons pu jouir d'un moment de repos. Vers les cinq heures du soir, M. Arago avait fait distribuer la lettre suivante :

« Mes chers concitoyens,

« Je ne réussis pas à vous exprimer combien j'ai été touché et reconnaissant de vos manifestations bienveillantes ; j'en conserverai un souvenir éternel. Toutefois, j'ose vous supplier de mettre un terme à l'expression publique et si honorable de vos sympathies pour moi.

« Un concours de circonstances sur lesquelles je n'ai pas à m'expliquer maintenant pourrait amener des conflits qui feraient le malheur de ma vie.

F. ARAGO.

« Perpignan, le 4 août 1846. »

Nous ignorons de même comment l'autorité s'y prendra pour justifier ses actes ; mais ce que nous savons, c'est que la tribune en retiendra. Il y sera demandé si nous vivons sous des institutions civiles, et si l'est permis à un général et à un préfet d'insulter une ville et de la mettre à deux doigts de sa ruine à propos d'une injure qui n'existe que dans leur cervelle troublée. En attendant, les citoyens de toutes les classes et sans couleurs d'opinions, les artisans, les jeunes gens, les pères de famille, le conseil municipal surtout, protestent contre cette violation flagrante de toute liberté, de toute dignité humaine. Nous ne sommes ici que l'interprète d'un senti-

ment sur lui des pierres. Mais Renaud nageait vigoureusement et fut bientôt hors de la portée des projectiles ; il aborda sur la rive opposée qu'il remonta en toute hâte, et se rendit au camp des troupes de Humbert.

Les milices du dauphin, en apprenant l'histoire de ce qui s'était passé, arrivèrent avec un appareil de guerre sur la ville. Elles trouvèrent les portes fermées et les bourgeois en armes.

Alors les hommes d'armes firent avancer les machines et lancèrent contre les portes de grosses pierres et d'autres dans la ville qui tuèrent beaucoup de monde et causèrent beaucoup de désordre, tandis que les archers lançaient une grêle de traits sur les hommes des murailles.

La porte de la ville allait céder sous l'effort des assiégeants, lorsque les citoyens, commençant à désespérer de leur cause et n'ayant aucun chef, songèrent à se rendre pour éviter de plus grands malheurs ; ils livrèrent l'entrée des portes.

Toute l'armée entra dans la place comme dans une ville prise d'assaut, pillant et saccageant tout. Cependant le désordre cessa à la voix des chefs ; la troupe marcha en bataille sur la place de l'Orme, et, guidée par Renaud, se dirigea sur la forteresse du Pipet.

Le duc ressentit une joie extrême en revoyant ses troupes ; il donna un gracieux sourire et un signe affectueux au capitaine, qui arrivait à la tête de la troupe à pied et dans son accoutrement de paysan, moins sa jaquette.

Le duc se mit à la tête de ses troupes et descendit dans Vienne l'épée à la main, ordonnant à ses chevaliers de tenir la lance en arrêt.

Il marcha droit à la maison de l'archevêque et donna l'ordre de la saccager et de la détruire de fond en comble. Mais elle était protégée par une forte tour et par des hommes qui, n'ayant aucune espérance de quartier, la défendirent avec un courage digne d'un meilleur sort. Ils avaient pour eux l'avantage du lieu, et royalement de grosses pierres sur les assaillants qui tentaient de briser la porte ; mais ce qui irrita surtout les soldats du duc, ce fut l'huile bouillante dont on les inonda par les créneaux, et qui, pénétrant à travers les cuissards et les jointures des armures, causait d'affreuses douleurs aux chevaliers.

Enfin les défenseurs tombèrent à leur poste les uns après les autres, et la maison fut envahie.

Le capitaine Renaud fut un des premiers qui se précipitèrent dans les appartements de l'archevêque. Tous les gens qui s'y trouvaient furent tués ou pris. L'archevêque lui-même, messire de la Chapelle, fut heureux de s'enfuir sous le costume d'un homme du peuple ; il courut sans s'arrêter jusqu'à Avignon, et demanda au pape justice de cet attentat.

Renaud avait laissé ses compagnons piller et saccager la demeure de l'archevêque ; il avait saisi au corps un abbé qui fuyait : quelle ne fut pas sa surprise de reconnaître le prieur de Pignerol qui le reconnut aussi !

ment universel. Ce n'est point vengeance que nous demandons, mais justice pour le passé et sécurité pour l'avenir, et nous l'aurons.

Les lettres particulières que nous avons reçues, dit la *Réforme*, loin d'affaiblir le récit précédent, ne font que rembrunir le tableau. Toutes nous disent que M. de Castellane n'a cessé de crier à tous les coins de rue qu'il regardait le cri de Vive Arago ! comme une insulte personnelle.

« Les fusils, nous écrit un de nos amis, ont été chargés en pleine place Royale ; l'artillerie stationnait dans la rue des Trois-Journées et sur l'esplanade, canons chargés à mitraille et mèche allumée ; la citadelle est couverte de canons braqués sur la ville, et la ville est sillonnée de patrouilles à cheval. Le général porte si loin la rage de l'échec subi par son gendre, qu'ayant entendu, en passant, un paysan parler de M. Arago, il des plus énergiques. »

Voici l'extrait d'une lettre écrite le lendemain :

« Les ennemis d'Arago tournèrent leur rage impuissante sur Estagel. Un bataillon devait s'y transporter pour enlever le buste du savant, placé par l'amour de ses concitoyens sur la place de son village natal. On fut averti par une estafette ; un habitant d'Estagel fit rassembler immédiatement toute la population, et il obtint, non sans peine, le sacrifice qu'on exigeait d'elle. Alors on porta le buste de M. Arago dans sa maison, inhabité depuis la mort de sa mère, afin que des mains sacrilèges ne le soulassent pas de leur contact. Des larmes coulaient de tous les yeux, les vieillards sanglotaient, une rage concentrée était dans tous les cœurs. Averti sans doute, le général n'a pas donné suite à sa menace ; le bataillon annoncé n'a pas été envoyé à Estagel.

« Pendant ce temps Perpignan s'était calmé à la voix de M. Arago. Deux lignes de lui, deux lignes parties du cœur, ont été imprimées et répandues par la ville, et la population s'est calmée, est rentrée chez elle ; ce fut une victoire de plus remportée par notre député.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Hier, à cinq heures du matin, la commission d'instruction de la cour des pairs s'est transportée sur les lieux où Henry a commis son attentat. L'accusé avait été extrait de la Conciergerie et amené en présence de la commission.

« Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu faire retrouver les projectiles qui auraient servi à charger les pistolets, et dont, ainsi que nous l'avons dit, Henry persiste toujours à ne pas vouloir déclarer la nature. On n'a également trouvé aucune trace de projectiles sur les murs du palais. »

Voici, d'un autre côté, ce que nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« Hier matin, vers cinq heures, avant l'ouverture des portes des Tuileries, le procureur-général, le juge d'instruction, suivis de quelques témoins de l'attentat du 29 juillet, se sont rendus avec l'accusé Henry à l'enfer même où il s'était placé lorsqu'il a tiré sur le roi. Henry, dit-on, a indiqué lui-même la place qu'il occupait.

« La distance de cet endroit au balcon où le roi et la famille royale étaient placés serait de 61 mètres.

« On assure que Henry aurait déclaré avoir chargé chacun de ses pistolets avec un morceau de triangle de fer du calibre des pistolets. »

Comme on le voit, la *Gazette des Tribunaux* et le *Journal des Débats* ne sont pas d'accord sur la question de savoir si les pistolets étaient ou non chargés et comment ils l'étaient. Cela vient sans doute de ce que la *Gazette des Tribunaux* est un journal purement judiciaire, tandis que le *Journal des Débats* est un journal politique.

M. Edgar Quinet a adressé la circulaire suivante aux électeurs de l'arrondissement de Bourg qui lui ont donné leurs suffrages :

« A MM. les électeurs de l'arrondissement de Bourg qui m'ont honoré de leurs votes.

« Messieurs, « L'honneur imprévu que je viens de recevoir de vous engager pour toujours ma reconnaissance. Au moment même où je devais craindre avec raison d'être le plus oublié dans le pays qui m'est et me sera toujours le plus cher, vous vous souveniez de moi ; à mon insu, vous écriviez mon nom sur vos bulletins.

« Que voulez-vous faire par là, messieurs, sinon ajouter votre appui moral à mes obscurs efforts, me tendre une main fraternelle dans la route où je suis engagé, témoigner qu'en luttant pour une cause immortelle, pour la droiture publique et privée, je fais ce que vous feriez tous à ma place ?

« Une chose est certaine. Lorsque dans ma profession de foi j'ai réclamé pour première réforme l'esprit de sincérité, j'ai obéi, messieurs, à ces habitudes de loyauté, à ces traditions morales que je tiens à honneur d'avoir puisées au milieu de vous, dans ma terre natale. Cet appel que j'adressai aux honnêtes gens, vous l'avez entendu. Vous avez reconnu la voix d'un homme qui vous appartient

gagner l'extrémité du côté du Rhône ; mais il fut très désappointé de trouver les portes fermées et les bourgeois en armes sur leurs murailles. Il gagna les remparts que baignait le Rhône, et aperçut dans la plaine les tentes paisibles des troupes du dauphin. Il chercha vainement à sortir de la place ; il était peu prudent de demander à se faire ouvrir les portes sans motif puissant, outre qu'il pourrait fort bien essayer un refus. Il dirigea donc ses vues d'un autre côté, et descendit vers le rempart qui donnait accès sur le fleuve. Dans certaines parties, les murs étaient trop élevés, dans d'autres, le Rhône en baignait le pied, et partout la population affluait sur les points fortifiés ; la ville entière semblait prendre part à cette effervescence populaire.

« Eh ! l'ami ! cria un homme du peuple qui causait au milieu d'un groupe de manants, que cherches-tu d'un air si affairé ? Voilà déjà longtemps que je te suis ; il paraît que tu n'es plus estropié à cette heure.

Renaud regarda dédaigneusement son interlocuteur, sans lui répondre. « J'ai croyance, reprit l'homme du peuple, que tu ne viens pas du Pipet pour de bonnes intentions.

Puis, s'adressant à ses camarades :

« Arrêtez le traître ! s'écria-t-il ; je le reconnais, à son visage et à sa barbe fauve, pour un de ces scélérats qui ont assommé tout-à-l'heure les gens de Vienne.

Renaud fut à l'instant environné. Il hésita d'abord s'il devait asséner un violent coup à cet homme ; mais il contint sa fureur, et chercha par l'adresse s'il ne se tirerait point de ce mauvais pas.

« Que parles-tu de traître ? dit-il à son interlocuteur. Si tu m'as suivi, tu dois savoir mon histoire.

« Bonnes gens, ne le croyez pas ! Jérôme, et toi, mon compère, aidez-moi à le prendre et à le mener à la prison. Tout-à-l'heure il se plaignait d'être roué de coups, et maintenant il nous brave.

« Au Rhône ! au Rhône ! pieds et mains liés ! crièrent toutes les voix. Déjà plusieurs individus s'avançaient sur Renaud pour le précipiter dans le fleuve.

« Arrêtez ! cria le capitaine. N'écoutez pas la voix de la fureur, comme des bêtes féroces. Et toi, qui me prends pour un espion, avance, je vais te montrer sur mon dos et sur mes épaules les marques des coups que j'ai reçus par les charnières.

« Laissez-le faire ! cria une voix. Si c'est un imposteur, il ne nous échappera pas.

Renaud enleva sa jaquette grise de dessus ses épaules, sortit rapidement de ses pieds ses soutiers ferrés, et, prompt comme l'éclair, en lança un dans la poitrine de son ennemi, puis d'un bond se précipita dans le Rhône.

Tous les manants se regardèrent d'un air ébahi ; quelques uns lancè-

« Damné d'excommunié ! c'est encore toi qui veux m'assassiner ! cria l'abbé tremblant de frayeur ; j'attire sur ta tête toutes les imprécations de l'église et la vengeance céleste.

« Allons, messire de Pignerol, trêve de menaces ; aussi bien vaut-il mieux pour vous tomber entre mes mains qu'entre celles de mes gens. Votre rançon est payée ; ainsi vous êtes libre, et je vais vous servir d'escorte pour sortir de cette maison.

Le prieur se hâta de profiter de l'offre, et s'enfuit en jetant pour adieu un regard de courroux et de haine. Il suivit l'archevêque à Avignon. L'archevêché, après avoir été abandonné au pillage des troupes mercenaires, devint la proie des flammes.

Restait la vengeance du duc à accomplir sur le peuple. Le dauphin obligea tous les habitants au dessus de seize ans à venir se présenter devant lui nu-pieds, et à lui jurer serment de fidélité et obéissance comme à leur légitime seigneur. Il se fit ensuite appeler les chefs de la ville, et après avoir fait de vifs reproches aux magistrats de leur déloyale conduite, il leur enleva leurs privilèges, leur ôta la garde des portes et prit lui-même le commandement de la ville, nommant pour gouverneur et son prévôt dans Vienne Aymard de Bellecombe, un de ses officiers. Il ordonna de plus d'ajouter de nouvelles fortifications à la ville ; il fit construire une tour à l'entrée du pont pour la défendre du côté du Rhône, et de plus il tira les habitants d'une forte amende pour subvenir aux dépenses de tous ces travaux et aux frais de la guerre ; ensuite il leur ordonna de se disperser et de rentrer tous dans leurs maisons.

Ce n'était pas assez pour le dauphin d'avoir établi sa juridiction par ce coup d'autorité sur la ville de Vienne ; il sentait bien que l'archevêque ne resterait pas tranquille après avoir vu retomber sur lui-même l'effet des machinations qu'il avait tramées contre lui.

Il profita donc des bonnes dispositions des chanoines, et se fit céder, pour une rente de 700 livres viennoises par an, la partie de la juridiction des chanoines de la ville, avec la garde et la prise de possession des fortresses des chanoines. Le chapitre consentit aux désirs du duc, dans l'espoir de garder un puissant protecteur contre les futures entreprises de l'archevêque. Toutefois il se réserva le fort du Pipet afin de tenir toujours le duc sur la réserve à son égard. Humbert, afin de fortifier encore la bonne harmonie entre lui et les chanoines, voulut se faire recevoir dans leur ordre. Il fut solennellement investi du titre de chanoine de Vienne, revêtu des ornements de ce titre, et installé dans le chœur du chapitre, avec le surplis et l'aumusse, après avoir fait serment entre les mains d'Humbert de Clermont, doyen, de maintenir les droits du chapitre et de l'église de Vienne. Après cette cérémonie, Humbert repartit pour son château de Beauvoir. (La suite à un prochain numéro.)

de cette langue de l'honneur que vous lui avez apprise. Car si d'au-
tres pays ont sur le nôtre divers avantages, plus de richesse peut-
être, plus d'industrie, une population plus nombreuse, il n'en est
pas un seul en France où l'intégrité des vieilles mœurs soit mieux
conservée, où l'ancienne loyauté soit mieux gardée, où la religion
de vrai rencontre plus d'échos dans les partis les plus divers.

« Quand la politique n'est plus, on l'avoue, de toutes parts,
qu'une embûche tendue à la conscience; quand tous les ressorts
qui en font le jeu pour corrompre, où le goût de la vérité survivra-t-il,
si ce n'est dans notre pays héréditaire? Les hommes peuvent avoir,
des opinions différentes, mais le génie du mensonge ne
paraîtra jamais. Si l'on réussissait à trouver ailleurs le cri de
la conscience révoltée, sous la cupidité, le lucre, l'agiotage, c'est
nous, messieurs, dans le pays de Joubert et de Bichat, au
milieu de nos mœurs agitées, qu'une voix sortirait de nos sillons
pour protester et pour crier: Honneur, amour du pays, droiture,
travail, liberté!

« Vous me confirmez, messieurs, dans la pensée qui a été celle
de toute ma vie; c'est qu'aucun effort sincère n'est perdu, que la
vieillesse à les yeux ouverts même sur les plus petits de ses enfants,
puisse s'abandonner dans l'amour du bien public, l'homme de bonne
volonté est certain de rencontrer dans l'opinion, au moment où il
en a besoin, l'appui en même temps que la récompense.
« Si quelque chose pouvait accroître mon affection filiale envers
le pays auquel je suis enchaîné par tout ce qui unit, depuis des
siècles, l'homme à la terre, les suffrages spontanés que je viens de
vous adresser créeraient pour moi de nouveaux liens. En recueillant ces
voix avec une profonde gratitude, je contracte encore une
obligation de marcher jusqu'au bout dans la voie du progrès
et de nous sommes rencontrés. Il ne suffit plus, messieurs, que
je ne démentirai pas auprès de vous; c'est désormais mon devoir de
travailler à conquérir, à force de constance, ceux qui, sans être
adversaires, se contentent d'être indifférents. »

E. QUINET.

Paris, le 7 août 1846.

Afrique française.

Le nouveau paquebot de la compagnie Bazin, le *Philippe Auguste*,
parti d'Alger le 10, à midi et demi, est entré à Marseille mercredi
matin, à trois heures et un quart. Bien que pendant toute la route
il ait eu vent debout, ce paquebot a effectué une magnifique tra-
versée en moins de 39 heures. Cette marche est très supérieure, et
nous ne pensons pas qu'aucun bateau à vapeur, sans en excepter
celui de Toulon de 450 chevaux, ait jamais effectué une traversée
aussi rapide d'Alger en France. On doit croire qu'avec un temps
favorable le *Philippe-Auguste* parcourra ce trajet en 36 heures.
Ce paquebot, d'une marche supérieure, a été construit à La Ciotat,
dans les chantiers de M. Benet.

Nous lisons dans le *Moniteur Algérien* :

On écrit de Mascara que le mouvement des tribus sahariennes continue
à se faire. Chacune d'elles prend la portion qui lui convient suivant son
état de campement et sa situation relative. Les otages que retenait Abd-
Kader se sont échappés; on pense que l'émir s'est prêté à cette évasion
pour éviter l'embarras d'une collision avec les Amyanes, ou la difficulté de
leur faire vivre à la dérive.

Depuis qu'Abd-el-Kader a quitté le sud de la division de Mascara, une
réaction favorable à notre cause, commandée par le besoin du repos et des
conditions matérielles d'existence, s'est opérée presque subitement. Il ne
reste plus dans le sud que quelques fractions isolées qui suivent encore la
fortune des chefs riches et influents, qui peuvent se passer momentanément
du Tell, en raison des ressources qu'ils ont encore dans leurs ksours, de
leur fortune privée qui les met à même de se procurer, de seconde ou de
troisième main, les grains tirés de notre Tell. Le maintien de la tranquillité
permettra d'obliger les fractions dissidentes à se rapprocher de nous à
l'abri de l'isolement dans lequel il sera possible de les placer vis-à-vis des
tribus soumises.

Des nouvelles qui sont parvenues à Mascara par le sud et par des voies
différentes donneraient comme positif que l'ex-émir, étant à Ras el Aïn des
Bou-Mahar (Maroc), et ayant appris la marche bien positive des Hachems
vers Fez, aurait mis à pied une quarantaine de cavaliers hachems de sa suite,
et aurait enlevé leurs armes et leurs burnous, et que ces malheureux au-
raient été réduits à invoquer la charité publique pour gagner le pays des
Ouled-Abad, chez lesquels leurs tentes sont dispersées. On cite parmi eux
le chef, ex-cadé des Ouled-Abad, homme fanatique et personnellement dé-
voué à l'émir.

Le dernier courrier de Constantine n'a apporté aucune nouvelle impor-
tante; cette province est aujourd'hui dans le plus grand calme.

La colonne dirigée par le colonel Eynard est rentrée à Sétif, après avoir
porté pendant deux mois contre les Kabyles établis au nord de ce chef-lieu
de division. Ces tribus se sont soumises à la suite de divers combats, dont
le résultat a été rendu compte précédemment, et qui leur ont prouvé qu'une plus
grande résistance devenant inutile, ne pourrait qu'augmenter les maux cau-
sés par la guerre. La tranquillité est rétablie parmi les populations situées
à l'est et assez rapprochées de Sétif.

Nous trouvons dans le *Sémaphore* d'aujourd'hui la lettre qui
vient de confirmer les craintes que nous émettions hier
à l'opposition que rencontre le pape.

Rome, 8 août.

Les manifestations de la joie des populations dans les provinces,
qui dans Rome, n'ont point cessé. On a improvisé des fou-
tes, des cravates aux couleurs pontificales; elles sont ornées du
portrait de S. S. P. IX. Femmes et jeunes gens, chacun s'en pare
d'une vive satisfaction. C'est là un moyen moins
bien que tout aussi ostensible, de faire connaître ses sen-
sibles. L'appui du saint père et celui du secrétaire d'état, le très
digne cardinal Gizzi se trouvent entièrement dans la popula-
tion cardinale résidant à Rome continuent à faire une oppo-
sition sourde et ouverte au système régénérateur

« Le jour où le secrétaire d'état a pris la direction des affaires,
il a envoyé de très bonne heure prendre toutes les dépêches
adressées à la secrétairerie d'état, parmi lesquelles il s'en trouvait
de ce département, qui est encore le même que sous Gré-
goire XVI. Les enveloppes extérieures déchirées, le cardinal Gizzi
a soigné de briser aucun nouveau cachet pour lire les rap-
ports de différentes autorités adressés au cardinal Mattei, en
même temps que les lettres sous forme officielle par lesquelles, en dé-
fiance, il recommandait d'étouffer les manifestations de
publique. A plusieurs autres égards, cette correspondance
est de la même nature. Il paraît que, par suite de l'égarement
rétrograde, les autorités qui s'y rattachent dans l'inté-
rêt de l'état, le maintien officiel des mêmes sous-secrets
ont permis qu'une telle correspondance fût expédiée sans pré-
caution, ce qui se conforme à de nombreux précédents, le
pape pouvait faire renfermer le cardinal Mattei au châ-
teau d'Anglès; mais sa main-œuvre est trop grande pour qu'il use
d'un moyen semblable et dont la plupart de ses prédécesseurs ne

se faisaient pas faute.

« Les audiences libres ont lieu chaque semaine une fois; les
femmes mêmes y sont admises. Ces audiences ont lieu dans le
jardin Quirinal.

« La haute noblesse paraît vouloir seconder le saint-père contre
l'obstination d'un grand nombre de cardinaux. On a la confiance
de voir s'ouvrir pour les états pontificaux une ère de régénération. »

Nous recevons d'un habitant de Saint-Galmier la lettre suivante
que nous publions sous sa responsabilité, quant aux faits particu-
liers de la question; elle servira à faire juger de la moralité des
élections :

Saint-Galmier, le 13 août 1846.

Monsieur le rédacteur,

Vous n'avez pas oublié sans doute une des intrigues les plus curieuses
et les plus tristes que vous ayez eu l'occasion de dénoncer au moment
des élections. Vous avez révélé au public qu'un certain électeur, autre-
fois radical, s'était engagé envers la préfecture lyonnaise à voter pour M.
Sauzet, si on lui permettait d'exploiter un puits d'eau minérale qu'il avait
découvert dans une petite ville, mais dont on lui interdisait l'exploitation,
parce que la nouvelle source n'est qu'une dérivation de la source com-
munale elle-même, et parce que cette exploitation serait une violation de
droits anciennement et légalement acquis. Cet électeur est un pharma-
cien de Lyon. La petite ville est Saint-Galmier, qui, en possession de ses eaux
minérales depuis des siècles, est menacée, pour l'acquisition d'un hôteux mar-
ché électoral, d'être dépouillée de sa richesse.

En correspondant impartial, je vais résumer la question le plus briève-
ment possible.

La commune de Saint-Galmier affirme ses eaux minérales depuis long-
temps. C'est son droit. Ces eaux ont acquis une réputation qui croît tous
les jours. Cette situation devait éveiller la cupidité. Quelques personnes
pensèrent qu'en découvrant de nouvelles sources, elles dicteraient des
lois à la ville, annuleraient le bail du fermier actuel, et feraient une spé-
culation excellente. En effet, après des fouilles assidues, et M. l'abbé Para-
melle aidant, elles mirent la main, non pas sur une nouvelle source, mais
sur un des affluents de la source communale, de sorte que ces affluents
ne fournissent d'eaux minérales qu'à la condition d'appauvrir d'autant la
fontaine de la ville. Or, cette fontaine, à défaut d'eaux potables, est la
seule que la population possède pour ses besoins.

Le conseil municipal dut s'opposer à ce que le puits ouvert à ses dépens
fût exploité, et c'est ainsi que les spéculateurs virent échouer leurs des-
seins.

Sur ces entrefaites, le pharmacien lyonnais courut à Paris, où il remua
ciel et terre, y compris les bureaux du ministère du commerce et l'Acadé-
mie de médecine. Mais il échoua encore, car une loi protectrice
des sources communales était pendante à la chambre des députés. Mal-
heureusement la chambre des pairs l'a rejetée. C'est alors que le tripo-
tage administratif apparut. Fatigué de lutter avec la légalité toute seule
contre le conseil municipal de Saint-Galmier, M. le pharmacien recourut
aux expédients électoraux. Vous savez comment il gagna la protection de
M. Sauzet et celle de M. le préfet du Rhône. Voici ce qui en est résulté :

Requis par son collègue de Lyon de faire honneur à une traite électo-
rale, M. le préfet de la Loire a eu la faiblesse de devenir complice d'une
iniquité. Il vient d'intimer au conseil municipal de se réunir dans les qua-
rante-huit heures pour abiquer ses droits, renoncer à la propriété de ses
eaux, condamner sans appel plusieurs citoyens qui ont, eux aussi, comme
M. le pharmacien, trouvé des sources nouvelles; pour fermer la fontaine com-
munale, fontaine séculaire, et enlever aux habitants leur unique moyen
d'alimentation; pour se mettre, en un mot, à la discrétion de l'électeur
lyonnais dont les propositions sont dérisoires, car il s'est réservé, par une
clause finale, l'omnipotente faculté de rompre ses engagements avec la
commune de Saint-Galmier, si sa spéculation ne lui paraissait plus suffi-
samment lucrative !...

Voilà pourtant ce qu'il en coûte à Saint-Galmier, parce qu'il a plu à un
pharmacien lyonnais de contribuer au triomphe de M. Sauzet !... Et pour
récompenser l'électeur complice, c'est ainsi que se concertent les deux
préfets du Rhône et de la Loire !

Je vous transmettrai la réponse du conseil municipal de Saint-Galmier à
l'ultimatum préfectoral; elle sera conforme, j'en suis bien convaincu, à ce
que commande l'intérêt général d'une intéressante population de 3,000
âmes.

Agreez, etc.

Chronique.

On nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 13 août 1846.

Monsieur le rédacteur,

« A l'approche des élections municipales, ne trouveriez-vous
pas convenable de rappeler à qui de droit les dispositions de la loi
qui astreignent MM. les préfets à considérer comme démission-
naires les membres des conseils municipaux qui négligent d'as-
sister aux séances pendant un certain temps ? »

« Un des adjoints de M. le maire ne serait-il pas dans ce cas ?
En consultant les procès verbaux, on pourrait constater que, pen-
dant près d'une année et demie, il n'a pas paru au conseil. »

— M. Joseph Cabias, ancien maire de la Croix Rousse, est mort
hier des suites d'une apoplexie nerveuse. La commune perd un
homme de bien.

— Depuis quelques jours, un vaste échafaudage est établi au
coin des rues Lafont et Clermont; cet échafaudage est encombré
d'outils et de matériaux de toutes sortes; les ouvriers qui y circu-
lent donnent le vertige à qui les voit de la place des Terreaux; ce-
pendant aucun accident n'est encore arrivé, mais, à la ma-
nière dont ces ouvriers s'y prennent pour remonter à leur tra-
vail après l'heure du repas, il faut prévoir que tôt ou tard un ou
plusieurs d'entre eux seront victimes de leur imprudence. Pour se
hisser du second étage aux fenêtres du quatrième qui leur ser-
vent de communication avec l'intérieur, on a vu ces imprudents
remonter à la force du poignet par une corde tendue perpendicu-
lairement !

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Une protestation régulière vient d'être adressée à la chambre
des députés contre l'élection de M. Lanyer, député de Saint-
Etienne. Il paraît que M. Lanyer ne paie plus le cens d'éligibilité. »

Spectacles du 15 août.

GRAND THÉÂTRE. — La Reine de Chypre, grand-opéra.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — M. Arnal. — Le Mari de la Dame des
Chœurs, vaudeville. — La Mansarde du Crime, vaudeville. — Un Mariage
au Hasard, vaudeville.

SOUSCRIPTION

En faveur des incendiés de la rue des Quatre-
Chapeaux faite par plusieurs habitants du
quartier.

MM. Jean Lauri, 10 f. — Auguste M..., 2 f. — Antoine Decoste, tailleur,
2 f. — Louaraz, 1 f. — Adolphe Cozeneuve, 5 f. — Jolivet, ferblantier, 5 f.
— Deville, 2 f. — Blanc, tailleur, 2 f. — Gudrin jeune, 50 c. — Auger, 25 c.
— Berthou, 50 c. — Duverdy père, 1 f. 50 c. — Lacombe, 2 f. — Dauphin,
1 f. — Thevenet aîné, 1 f. — Eymin, boulanger, 1 f. — Velarion, 1 f. —
Rivoire, boulanger, 1 f. — Buisson, 1 f. — Laurent Chevasse, 2 f. — Eper-
vier, 1 f. 50 c. — Favre Knister, 2 f. — Guillon, 1 f. — Jouvray, 50 c. —
V. Pelat, 50 c. — Gaillet, 1 f. — Priay, 5 f. — Guinier-Gillet, 1 f. — Les
ouvriers de M. Gillet, 1 f. — Mériaux, 50 c. — Chulliat, 2 f. — V. Tarpin
la cadette, 2 f. — Rosy, 1 f. — Joseph Salomon, 2 f. — Guttin, 3 f. — Sal-
lignat, 1 f. — Andrieux, 2 f. — Sève, 2 f. — Allard, 2 f. — Faucon, 50 c.

— Teillard aîné, 2 f. — Ducard, 2 f. — Guttin aîné, 3 f. 50 c. — Camille
Gery, 2 f. — Saunier aîné, 3 f. — Martin Kohler, 25 c. — Un anonyme,
1 f. — Angelleri, 1 f. — Julien, 3 f. — Jacques Grand, 5 f. — François Veil-
las, 1 f. — Buyard, 50 c. — Antoine Langre, 50 c. — Chataud, 2 f. —
Veuve Morlon, 1 f. — Veuve Lamarche, 1 f. — Mme Teillard, 3 f. — Per-
ronnet aîné, 50 c. — Veuve Wirth, 1 f. — Anthelme Berger, 5 f. — Peil-
lod-Fournier, 5 f. — Berger cadet, 2 f. — Mme Cavel, 1 f. — Un anonyme,
2 f. — Un anonyme, 1 f. — Claude Koch fils, 6 f. — Un anonyme, 50 c.
— Louis Carle, 2 f. — Besson cadet, 50 c. — Pinet aîné, 10 f. — Joseph
Lallemand, 2 f. 50 c. — Alligatière jeune, 2 f. — Barretta, 2 f. — Bas-
set fils, 2 f. — J. F. Baignard, 3 f. — Joseph Perrussel, 1 f. — Lucas, 1 f.
— Paul Marsais, 2 f. — Berchoix et Co, 10 f. — Durieux et Foltz, 3 f. —
Régis Morel, 5 f. — Félix Santalier, 5 f.
Total, 181 f.

Nouvelles diverses.

Le 12, un assez grand nombre d'électeurs du 11^e arrondissement
de Paris, plus de 200, ont offert un banquet à M. Vavin, leur dé-
puté. On avait choisi pour le local les salons et le jardin de la
Grande-Chaumière. Les députés libéraux des autres arrondisse-
ments y avaient été aussi invités, et on n'a regretté que l'absence
de l'honorable M. Carnot, retenu chez lui par une indisposition.

— A Paris, le principal lauréat du grand concours se nomme
Lenient, de Provins. Le prix d'honneur de philosophie et le premier
prix d'histoire naturelle ont été obtenus par l'élève Berthelot, de
Paris, du même collège que Lenient, le collège Henri IV.

Nouvelles Etrangères.

ÉTATS-UNIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 16 juillet :

« M. Webster a présenté au sénat une pétition signée de tous
les importateurs de marchandises sèches de la ville de Boston, qui
protestent unanimement contre le système des droits *ad valorem*
dont on a fait la règle absolue du nouveau projet de loi.

« Nous apprenons d'autre part que le secrétaire d'état a cru de-
voir communiquer au comité des affaires étrangères de la chambre
une protestation des ambassadeurs étrangers contre l'application
aux vins européens du système des droits *ad valorem*. Ce système
serait, d'après ces diplomates, une violation des traités existant en-
tre les Etats-Unis et les principales puissances d'Europe. Jusqu'à
présent, les vins ont été soumis, dans le tarif américain, à un sys-
tème de droits fixes ou spécifiques, variant suivant les qualités de
ces vins et les pays d'où ils étaient importés. C'est ainsi qu'aujour-
d'hui les vins rouges de France, d'Autriche, de Prusse, de Sardai-
gne et de Portugal, en futailles, paient en général six cents par
gallon; que les vins rouges d'Espagne, d'Allemagne et de la Médi-
terrannée, en futailles, paient douze cents et demi par gallon, et
que les vins en futailles de tous autres pays paient vingt-cinq cents.
C'est donc sur cette échelle de droits spécifiques qu'ont eu lieu
tous les traités, ou plutôt celle-là a été modelée sur ceux-ci. Un
système de droits *ad valorem* détruit cette gradation et bouleverse
tous calculs. Les pays qui, comme la France, l'Autriche, la Prusse,
la Sardaigne et le Portugal, ont stipulé que leurs vins jouiraient du
traitement accordé aux nations les plus favorisées, jouissaient ef-
fectivement de cette faveur, et pouvaient en avoir la preuve, lors-
qu'il était écrit dans un tarif que leurs vins paieraient six cents le
gallon et les vins d'autres pays douze cents. Mais si l'impôt varie
désormais suivant le prix et la qualité du vin, il est évident que les
contrées dont les vins sont à bas prix sont favorisées aux dépens
de celles dont les qualités sont meilleures et les prix plus élevés.
C'est un privilège indirect accordé à la chose, sinon au pays. Il y
a violation évidente de l'esprit des conventions internationales, car
tel gouvernement qui n'a point de traité de réciprocité avec les
Etats-Unis, sera, de fait, plus favorisé que tel autre auquel on a
promis le traitement le plus favorable.

« Cette intervention inattendue de la diplomatie dans la question
de la réforme des lois fiscales peut, si elle se confirme, compro-
mettre le sort déjà si incertain de cette réforme, car le sénat, qui
est le pouvoir investi de la sanction des traités, en est la sauve-
garde. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 août 1846.

La rente a commencé avec apparence de baisse. On a fait, avant l'ouverture,
83 57 1/2, et le premier cours au parquet a été 83 60. Le 3 0/0 a été coté tout
de suite à 83 65, cours qu'il n'a plus quitté jusqu'à la fin de la bourse, et auquel
il est resté demandé au parquet et dans la coulisse.

Les affaires ont été calmes. Aucune nouvelle.

Trois pour cent.....	83 60	Versailles (rive droite)...	462 50
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	285 »
Quatre et demi pour cent.	»	Paris à Orléans.....	1267 50
Cinq pour cent.....	121 90	Paris à Rouen.....	957 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	697 50
Trois pour cent belge....	»	Avignon à Marseille....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	101 1/2	Strasbourg à Bâle.....	218 75
Cinq pour cent belge....	104 1/2	Orléans à Vierzon.....	620 »
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux....	558 75
Récépissés Rothschild... 101 1/2		Amiens à Boulogne....	465 »
Cinq pour cent romain... 101 1/2		Montereau à Troyes....	»
Trois pour cent espagnol. 36 1/2		Chemin du Nord.....	705 »
Banque de France..... 3445 »		Dieppe et Fécamp.....	395 »
Comptoir Ganneron..... »		Paris à Strasbourg....	495 »
Banque belge..... »		Tours à Nantes.....	505 »
Caisse Lafitte..... »		Paris à Lyon.....	820 »
Obligations de Paris..... 1380 »		Lyon à Avignon.....	485 »
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	470 »
Saint-Germain..... »		Bordeaux à La Teste....	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de la famille de M. Joseph Cabias, ancien maire de la
ville de la Croix-Rousse, décédé hier, qui n'auraient pas reçu de
lettres de faire part, sont priés d'assister à ses funérailles qui au-
ront lieu lundi 17 courant, à neuf heures et demie du matin. Le
convoi partira du domicile mortuaire, rue Saint-Denis, n° 22, à la
Croix-Rousse.

Des voitures stationneront port Saint-Clair, près du pont Morand,
pour partir à neuf heures et un quart du matin.

AVIS AUX DAMES

QUI SE DESTINENT AU THÉÂTRE

M^{me} BERTHIER, élève de Talma et ex-artiste du théâtre
royal de l'Odéon où elle occupait avec distinction un emploi de pré-
mier ordre (*Tragédies et Comédies*), a l'honneur d'informer le pu-
blic qu'elle enseigne son art aux jeunes personnes qui se destinent
à la scène. — S'adresser, rue du Pas-Etroit, 11, au 3^e, à Lyon.

MAISON D'ACCOUCHEMENT tenue par M^{me} JEU-
NET, née THOMAS, sage-femme jurée, élève de la Maternité de Lyon, rue des Bouque-
tiers, n° 1, au 2^e, en face le Pont-de-Pierre. Elle accouche gratui-
tement les indigentes, saigne, vaccine, prend des pensionnaires et
traite les maladies des femmes et des enfants. — Consultations de
midi à quatre heures. — Un médecin est spécialement attaché à
l'établissement.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n^o 42.

VENTES JUDICIAIRES.

Le mardi dix-huit août 1846, à onze heures du matin, il sera procédé, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise à Lyon, port du Temple, n^o 42, au 1^{er}, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets en argent, tels que cuillères et fourchettes, pochoir, cuillères à café, cafetière, peigne, douze couverts, deux cuillères à ragoût, deux timbales, une tasse, un crochet et une chaîne de ciseaux (le tout réuni formant un poids de plus de quatre mille cent grammes), une tabatière à coquillage garnie en argent, une montre Lépine à boîte d'or, échappement à cylindre, et quatre trous garnis en rubis, une chaîne jaseron en or, un fermoir et une clef, etc. (1845)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE

D'UNE MAISON DE CAMPAGNE

Située rue de Montauban, n. 28, quartier Saint-Paul, à Lyon.
Le samedi 22 août 1846, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une maison de campagne située à Lyon, rue de Montauban, n. 28, avec un jardin de la contenance environ de 20 ares, terrasses garnies d'arbres à fruits et vignes, deux bassins alimentés par des sources d'eau vive et courante. Il existe une entrée sur le quai de Pierre-Scize. La vue est des plus belles; elle s'étend sur Vaise, le milieu de la ville et sur la Saône. (3460)
Pour visiter cette propriété, s'adresser sur les lieux; et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e Darmès, notaire.

ÉTUDE DE M^e DUGUET, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, En l'étude et par le ministère de M^e Duguët, notaire à Lyon,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

Située à Lyon, rue Vaubecour, n. 44, et rue Sainte-Claire, n. 43, dépendant de la succession du sieur Jean-Baptiste Clair.

L'adjudication aura lieu le mardi 8 septembre 1846, à midi, sur la mise à prix de 145,000 f., avec facilités pour les paiements.
Cette maison est composée de deux corps de bâtiments desservis par le même escalier qui prend naissance dans une cour intérieure; l'entrée principale est sur la rue Vaubecour, par une allée où se trouve un puits à eau claire; les deux corps de bâtiments ont chacun caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers.
Nota. — S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Duguët, notaire. (3703)

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

A VENDRE AUX ENCHÈRES

DEVANT LEDIT M^e LAFOREST, le jeudi 3 septembre 1846, à onze heures du matin,

LA BELLE CAMPAGNE

Appelée **Mon Souvenir**, Sise à la Cité-Napoléon, sur le cours Lafayette, à quinze minutes du pont.

Cette campagne dépend de la succession bénéficiaire de défunt Joseph Verdellet.

Elle se compose :
1^o D'une première cour complantée de platanes, avec plates bandes de fleurs et d'arbustes, ouvrant sur la place de la Cité-Napoléon par un portail à deux vantaux et par une petite porte;
2^o D'une belle maison à porche, contiguë à une autre moins élevée et toute neuve, formant ensemble plusieurs appartements en bon état, dont quelques uns sont parquetés et garnis de belles glaces.
3^o D'un autre bâtiment y adossé, servant de hangar, écurie, remise et feuill; dans ce bâtiment se trouve une bonne cave voûtée; ces bâtiments sont ornés tout le long de trottoirs en pierres.
4^o D'un clos de murs faisant suite aux bâtiments, de la contenance ensemble d'environ 39 ares, dont partie forme prairie et salle d'ombrage devant la maison, partie en jardin potager et partie en vigne. Il s'y trouve près de trois cents arbres fruitiers variés, en plein rapport. Une excellente pompe avec un immense bassin en pierre. Les murs sont garnis d'espaliers, et à l'extrémité du clos une porte ouvre sur un cours d'eau qui ne tarit jamais.

Sous les rapports de l'utile et de l'agréable, cette propriété offre un placement avantageux.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 20,000 f.

S'adresser, pour voir la propriété, au jardinier qui s'y trouve, et pour connaître les clauses et conditions de la vente, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1. (1479)

AVIS. L'on demande un apprenti pour la cuisine. — S'adresser hôtel de Rome, place Saint-Jean. (855)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

AGENDA DE COMPTABILITÉ AGRICOLE, ou Registre comptable à l'aide duquel les vingt millions de cultivateurs français sont à même de connaître journalièrement leur dépense et leur recette; par P. CH. JOUBERT, auteur de plusieurs ouvrages sur la culture, etc. — Paris, 1846. — In-18 et in-folio. — Prix : 2 f. 80 f.

ATLAS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, avec le texte en regard, comprenant l'organographie, l'anatomie et l'iconographie des familles d'Europe, à l'usage des étudiants et des gens du monde; par E. LE MOUÏT, docteur en médecine de la Faculté de Paris; ouvrage contenant 2,340 figures. — In-4^e. — Paris, 1846. — Prix : 15 f.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE TOPOGRAPHIE ET DE LAVIS DES PLANS, illustré de nombreuses planches coloriées avec soin, et précédé de notions de géométrie accompagnées de gravures sur bois intercalées dans le texte; par M. TRIPON, professeur de topographie et de dessin linéaire. — Format oblong. — Prix : 8 f. (6348)

LE DROIT DE CHASSE FRANÇAIS, ouvrage renfermant la loi nouvelle sur la police de la chasse, etc.; par C. E. R. CHARDON, avocat à la cour royale de Lyon. — Un volume in-8^o.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge :

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.		
8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	— à 60
10	68	— à 65
12	89	— à 70
14	89	— à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(5754)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

(4495)

AVIS. Le soussigné, inspecteur-général de l'Economie, Compagnie d'Assurances mutuelles sur la Vie, autorisée par ordonnance royale, agissant en vertu des instructions spéciales de l'administration, a l'honneur de porter à la connaissance du public que M. BRUNEAU, greffier de la justice de paix du 2^e arrondissement à Lyon, précédemment commissionné en qualité de sous-directeur de l'Economie dans le département du Rhône, a cessé de représenter cet établissement, et qu'il ne lui reste, par conséquent, aucun pouvoir de passer des contrats d'assurances ni de recevoir aucune somme au nom de l'Economie.

Il a été remplacé par M. RÉGIPAS, ancien notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 1, lequel a seul droit de recevoir des souscriptions et de représenter la Compagnie l'Economie. H. DE PAYAN. (1473)

AVIS. MM. les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon sont prévenus que, conformément aux articles 44 et 50 des statuts, le paiement du premier semestre d'intérêts du capital versé aura lieu au siège de la compagnie, rue de la Victoire, n. 34, à partir du 1^{er} septembre prochain.

Les actions pourront également être présentées :

A Lyon, au bureau des transferts de la compagnie, grande rue des Feuillants, 7;

A Londres, chez MM. de Rothschild frères et Ch. Devaux et C^e, où le paiement de ce semestre sera effectué. (1480)

Eaux Thermales,

salines et bromurées

de Lamotte-Bains

(ISÈRE).

Le gérant a l'honneur de prévenir MM. les maîtres que les personnes porteurs de certificats d'indigence seront reçues dans l'établissement à partir du 20 août. Il croit aussi devoir avertir que les mois d'août et de septembre sont ordinairement les plus chauds dans les vallées des Alpes, et ne sont pas les moins favorables pour un bon traitement. (857)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

Etude de M^e Coste, notaire, rue Neuve, 7.
A VENDRE pour cause de santé. — Ancien et excellent fonds de quincaillerie et ferronnerie dans un des meilleurs quartiers de Lyon.
S'adresser audit M^e Coste, notaire. (1444)

PROCÉDÉS-ROULZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

AUX DEUX SPÉCIALITÉS.

Rue du Bois, 36, magasin au rez-de-chaussée et au 1^{er}.

Chaussures en tous genres pour hommes et pour dames : bottes, 18 f.; remon-tages, 13 f.; bottes liège; 22 f.; bottes maroquin claquées et vernies, 25 f.; bottines lasting, drap et autres, 13 et 14 f.; bottines claquées et vernies, 1 f. de plus; souliers ordinaires et fantaisie aux prix les plus modérés.
Chaussures pour dames: bottines peau de diable, coutil, laine douce, lasting, satin français, satin laine, casimir, mérinos, de 5 f. 50 c. à 9 f. 50 c.
NOTA. — On ne devra ce grand rabais qu'à un petit bénéfice et à un débit considérable. Rien ne sera négligé pour le goût et la bonne qualité. (854)

A CÉDER DE SUITE en face des bateaux de la Saône, rez-de-chaussée et entresol parfaitement situés, agencés et décorés à neuf, pour café-restaurant ou hôtel, avec six pièces au 1^{er}, sur le derrière, en tout ou par parties. (842)
S'y adresser, quai Peyrollerie, n. 119, au 2^e.

A CÉDER EN PROPRIÉTÉ, pour cause de cessation de commerce. **UN BREVET D'INVENTION DE QUINZE ANS** (sans garantie du gouvernement.)

Ce brevet, dont l'étendue de l'exploitation est immense, en raison de ce qu'elle embrasse toutes les classes de la société, offre des avantages considérables, et n'entraîne à aucuns faux frais par la simplicité de la fabrication, qui ne craint d'ailleurs ni avarie ni détérioration.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Veyssière, galerie de l'Argue, escalier M, au 2^e, à Lyon. (Affranchir.) (852)

A VENDRE de suite pour cause de maladie. Un bon fonds d'auberge situé au centre de la ville et très bien achalandé.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e veuve Sablier, rue Paradis, 12, au rez-de-chaussée. (1474)

AVIS. Un ancien notaire de 1^{re} classe, jeune nne sévère probité, demande un emploi de clerc à Lyon ou dans la banlieue.

Une éducation finie et un travail facile l'ont rendu apte aux fonctions de secrétaire particulier, secrétaire d'administration, régisseur, chargé de correspondance ou de contentieux, etc.

S'adresser rue de la Reine, 40, au 3^e, de onze heures du matin à deux heures du soir. (833)

A VENDRE de gré à gré, avec facilité pour les paiements, deux services d'omnibus dits *Ecosaisés*.

S'adresser à MM. Blanc et Damichon, place de la Pyramide, à Vaise. (850)

FONDS DE CAFÉ

A céder de suite.

Cet établissement de premier ordre, situé sur la place des Terreaux, et dans une position des plus avantageuses, vient d'être réparé à neuf. Il possède un matériel considérable. Une pompe dessert le laboratoire. Sa clientèle lui assure de très bons bénéfices. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, billardier, rue du Bois, n. 29. (1448)

A VENDRE à un prix très modéré un superbe tour en l'air avec un outillage complet.

S'adresser à M. Belloni, Grande-Rue, n. 48, à Chalon-sur-Saône. (683)

A VENDRE D'OCCASION Un assortiment de portes palières et de portes de chambres de toutes dimensions, placards, fermetures, croisées et autres boiseries, à des prix modérés.

S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramassac, 16, près de la place Saint-Jean. (768)

A VENDRE Bon fonds de traiteur. Cet établissement, bien achalandé, et situé sur le quai du Sud, n. 25, à Mâcon, est à vendre actuellement.

S'adresser, pour traiter, à M. Moulette lui-même, propriétaire dudit fonds. (835)

LIQUEURS.

Une personne qui quitte le commerce, qui connaît parfaitement la distillation, et qui a de très bonnes recettes, désire faire des élèves à qui elle remettra toutes ses recettes. — S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, façade du Rhône. (856)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. BOUVIER; à Roanne, M. MERCIER; à Charolles, M. BERT; à Chalon, M. RASCOL; à Bourg, M. VILLARD; à Vienne, M. MERMET; à Valence, M. COLLET, tous pharmaciens. (4998)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernot, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5176 — 7881)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.